



BULLETIN MUNICIPAL

Cussey sur l'Ognon

Janvier 2024

Le mot du Maire

Chères Cusseyloises, chers Cusseylois,

Ce premier bulletin municipal de l'année est l'occasion d'abord, de vous présenter en mon nom et au nom du conseil municipal tous mes meilleurs vœux de joies, de bonheur et de santé ainsi qu'à vos proches et à toutes les personnes qui vous sont chères.

Il est également l'occasion de réaliser un bilan de l'année écoulée et de vous présenter les perspectives pour cette nouvelle année qui commence.

L'année 2023, comme pressentie, a été marquée par une inflation importante, tant au niveau énergétique, alimentaire et des matériaux. Cette inflation conjuguée à un accès au crédit plus restreint et à des taux d'intérêt plus élevés entraîne systématiquement un ralentissement des constructions neuves. Néanmoins, nous constatons, pour notre commune que le ralentissement des constructions nouvelles engendre une dynamique dans la réhabilitation de bâtis anciens, permettant la création de logements locatifs indispensables au maintien de la population.

La commune s'est d'ailleurs engagée dans la réhabilitation du presbytère afin de créer 4 logements, la salle Roland Boisson sera également réaménagée. Un réseau de chaleur sera créé pour les bâtiments du site et les extérieurs feront l'objet d'un aménagement paysager de qualité permettant de donner une nouvelle dynamique à cette partie du village. Le projet fera l'objet d'un subventionnement important pour lequel les appels à projets sont en cours. L'appel d'offre sera lancé cette année pour un début des travaux au cours du dernier trimestre.

L'ensemble de ces projets sont dans l'esprit de la loi climat et résilience, qui vise une réduction de l'artificialisation des sols tout en produisant des logements présentant une certaine qualité énergétique dans un environnement agréable.

Au cours de l'année écoulée, nous avons poursuivi nos investissements pour les réfections de la voirie avec le concours de GBM. Un point d'information vous est fait dans ce bulletin.

Le projet de mise à l'eau des barques, en aval de l'ancien moulin, a pu enfin recevoir l'autorisation de la DDT (Direction départementale du Territoire) et pourra voir le jour cette année. Ce projet s'accompagne de l'installation d'une rampe d'accès pour les pompiers dans le cadre de la défense incendie. Enfin, les lieux seront aménagés afin d'en constituer un espace de détente avec des tables et bancs. Ces aménagements sont réalisés en partenariat avec notre association de pêche Cussey-Etuz et la fédération départementale de pêche.

Plusieurs réunions de concertation avec les services du GBM pour l'élaboration du PLUI ont eu lieu pour pouvoir l'arrêter au cours de l'année 2026. Les évolutions législatives et notamment, la loi sur la Zéro Artificialisation Nette (incluse dans la loi Climat et Résilience), a conduit à revoir ce projet et à envisager une restriction des zones d'extension et à une densification plus importante. Un registre est à disposition en mairie afin que chacun puisse apporter sa contribution. Une réunion publique sera également organisée par GBM afin d'explicitier les contraintes du prochain PLUI.

Selon les derniers chiffres du recensement, la commune compte aujourd'hui 1088 habitants. Ce nombre est en constante augmentation. La part des 0-14 ans représente 23,5% des habitants, alors qu'elle ne représente que 16,4% pour GBM, 18,3% pour le département et 17,9% pour la France.

Cette attractivité de la commune est la conséquence de sa proximité avec la ville de Besançon, d'une offre de services importante et de qualité que nous souhaitons maintenir pour les années futures.

Parmi les nouveaux services proposés par la commune, nous avons vu l'ouverture de l'agence postale communale. Je tiens d'ailleurs à remercier nos secrétaires de mairie qui se sont particulièrement investies dans ce projet.

Je vous donne rendez-vous à la traditionnelle **cérémonie des vœux qui aura lieu le 19 janvier à 19h** à la salle de convivialité qui sera suivie du verre de l'amitié.

Respectueusement,

Jean-François MENESTRIER



Conseil Municipal

Synthèse des conseils municipaux – Retrouvez les comptes rendus complets en Mairie ou sur notre site internet

❖ Conseil Municipal du 11 Juillet 2023

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 06 & 14/06/2023.
2. Approbation pour l'achat de drapeaux pour les écoles et la mairie auprès de la société Loir diffusion.
3. Approbation pour l'achat de numéros de maisons pour les rues des Corvées et des Ballottes auprès de la société Signals.
4. Approbation pour la cotisation au titre du Fond d'Aide aux Accédant à la propriété en Difficultés (FAAD).
5. Approbation des décisions modificatives sur le budget communal de 2023.
6. Approbation des décisions modificatives sur le budget bois de 2023.
7. Approbation pour la subvention demandée par le comité des fêtes.

❖ Conseil Municipal du 26 Septembre 2023

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 11/07/2023.
2. Approbation des décisions modificatives sur le budget bois de 2023.
3. Approbation pour les propositions faites par l'ONF pour le bûcheronnage 2023-2024 pour la forêt communale.
4. Approbation pour l'état d'assiette pour 2024 des coupes de l'aménagement forestier proposés par l'ONF.
5. Approbation pour la proposition faite pour la vente des produits forestiers accidentels.
6. Approbation pour la proposition faite pour la vente des produits forestiers de faible valeur.
7. Refus pour la mise en place d'une convention avec l'association « au bonheur des chats libres ».
8. Approbation du devis de la société BFC Signaux pour remplacer les plaques et numéros de rues manquants.

❖ Conseil municipal du 14 Novembre 2023

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 26/09/2023.
2. Approbation pour la prise en charge de la moitié du coût de la destruction d'un nid de frelons asiatiques.
3. Approbation pour autoriser Mr Lefauvre à utiliser un terrain communal pour y placer son rucher.
4. Approbation pour participer aux frais du Réseau d'Aide à la Scolarisation des Elèves en Difficulté (RASED).
5. Approbation pour nommer Mr Gildas Duchêne à la commission de contrôle des listes électorale.
6. Report pour statuer sur la décision d'achat d'une autolaveuse pour l'entretien des sols des locaux scolaires.
7. Approbation pour la mise en place d'un composteur collectif pour les bio-déchets recueillis par les écoles, la mairie, les locations de salle de convivialité et le logement situé au-dessus de la mairie.
8. Approbation pour accepter la demande d'annulation de location de la salle de convivialité faite par une personne qui a réservé la salle.
9. Approbation de la convention avec le centre de gestion du Doubs.
10. Approbation pour le programme de requalification des voiries proposé au GBM pour 2024.
11. Approbation des décisions modificatives sur le budget communal de 2023.
12. Approbation du rapport sur le prix et la qualité de service concernant l'alimentation en eau.

Compostage, un geste citoyen

Que l'on soit économe, écolo, bon citoyen ou simplement fan du tri, on a tous une bonne raison de trier ses déchets de cuisine.

A partir du 1^{er} janvier 2024, dans le cadre de la loi AGECL, le tri des bio-déchets est un nouveau geste du quotidien que tous les ménages français vont devoir s'approprier. Cela signifie que tous les déchets de cuisine compostables (épluchures de fruits et de légumes, coquilles d'œufs, marc de café...) devront désormais être séparés des ordures ménagères résiduelles pour être valorisés organiquement grâce au compostage.

Simple, écologique et économique, le compostage s'adapte à toutes les situations et à tous les besoins.



Pour plus d'informations, rendez-vous sur sybert.fr ou prenez contact avec le service valorisation organique par mail à compostage@sybert.fr ou au 03 81 21 15 60

Alexandre Soul

Surveiller, signaler, c'est déjà lutter !

D'année en année, la population de frelons asiatiques est en constante augmentation. Dans notre région, la présence de cette espèce invasive a pu être constatée de manière particulièrement visible cette année, avec la destruction d'un grand nombre de nids.

Il est indispensable de traiter les nids repérés afin de détruire la population de frelons qui les occupent. Les frelons ne meurent pas en hiver, ils se multiplient. S'ils mouraient, il n'y en aurait plus, ce qui est loin d'être le cas.

Pour inciter les particuliers à procéder systématiquement à la destruction des nids se trouvant sur leur terrain, **la municipalité a décidé de prendre en charge la moitié des frais afférents.**

Donc, si vous repérez un nid sur votre propriété (ou ailleurs) **signalez-le à la mairie** afin que celle-ci dépêche sur place le référent communal. Ne faites rien vous-mêmes, ne prenez pas de risque ! Attention, **ne seront prises en charge que les interventions validées par la mairie.**

Alexandre Soul

Info. trafic à Cussey

Le radar pédagogique installé à l'entrée du village a permis d'avoir des données concrètes sur la circulation.

Vous trouverez ci-dessous quelques chiffres représentant le trafic routier :

- 4 500 véhicules par jour en moyenne en provenance de Besançon (les sorties ne sont pas comptabilisées).
- Vitesse moyenne : 57 Km/h
- Excès de vitesse : 71 % des véhicules
 - 38% entre 51 et 60Km/h
 - 22% entre 61 et 70Km/h
 - 8% entre 71 et 80 km/h
 - 3% au-delà de 80 Km/h



Bertrand Ruhier

Urbanisme: ce que dit la loi « Climat et Résilience »

Cette loi de 2021 impose aux collectivités territoriales de diviser par deux l'artificialisation des sols, c'est-à-dire l'étalement urbain, entre 2021 et 2031 par rapport à la décennie précédente et d'atteindre d'ici 2050 une artificialisation nette de 0%. Concrètement pour la commune, pour être en concordance avec le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal), il sera nécessaire de réduire les zones constructibles.

Pour informer les habitants sur ce changement important, recueillir les avis et suggestions, une réunion publique aura lieu le lundi 04/03/2024 à 20h à la mairie.

Les personnes en charge de l'urbanisme du Grand Besançon Métropole Besançon seront présentes pour présenter les enjeux et répondre aux questions.

Alexandre Soul

Actualités

Travaux de voiries :

Durant l'année 2023 plusieurs de nos voiries communales ont pu être rénovées au travers du programme GER (Gros Entretien Rénovation) du Grand Besançon Métropole.

Des travaux ont été réalisés sur la partie haute de la rue de la Mécanique (80 m), une partie de la rue de l'Enclos et avec l'aide du fond de desserte forestière (dans le cadre du plan de relance de l'état en partenariat avec l'ONF et la DRAAF) la rue de la Famine. D'autres rues proposées par le conseil municipal (rue de Geneuille, rue des Acacias, rue des frênes, etc) n'ont pas pu être retenues étant donné la nécessité de réfection préalable des conduites d'eau et assainissement par la Direction Eau Assainissement de GBM. La réfection de ces voiries pourra être envisagée une fois ces travaux réalisés.

La partie la plus dégradée de la rue de Bussière sera rénovée cette année.

La demande concernant la sécurisation du RD 230 (programme de requalification) avec réalisation de trottoirs est toujours à l'étude.

Rappel : pour toute modification extérieure d'une habitation (ravalement de façade, panneaux solaires, fenêtres de toit, etc) une Déclaration Préalable (DP) est nécessaire, de même que pour les murets, clôtures, abris de jardins, piscines, etc.

Cette demande peut être réalisée en ligne (guichet numérique des autorisations d'urbanisme de GBM, <https://gnau-grandbesancon.operis.fr/gnau/#/>) et de plus amples informations peuvent être délivrées en mairie.

En cas d'oubli, une « régularisation » est toujours possible selon la même procédure faute de quoi les services fiscaux peuvent être amenés à prononcer des amendes.

Elisabeth Rabolin

Bibliothèque :

Mme Christine Zanchi a souhaité mettre fin à ses fonctions de bénévole à la bibliothèque à compter du 1^{er} janvier de cette année. Nous la remercions pour son investissement en faveur de la lecture dans notre commune.

La commune recherche une personne bénévole pour maintenir ce service.

Alexandre Soul

Repas de Noël des aînés

Cette année le repas des aînés aura lieu au printemps. Le conseil municipal a fixé la date au samedi 6 avril à 12h.

Nous reviendrons rapidement vers les personnes concernées avec une invitation en bonne et due forme.

Elisa Renaud